



INSTITUTO DE INVESTIGACIONES
ESTÉTICAS
ARCHIVO HISTÓRICO



FONDO	BEATRIZ DE LA FUENTE
SERIE	004: PREMIOS Y DISTINCIONES
CAJA	009
EXP.	044
DOC.	0003
FOJA	3
FECHA (S)	1992

COMITE INTERNATIONAL D'HISTOIRE DE L'ART

Le 9 juin 1992

A l'attention des Membres titulaires
et des Membres suppléants du
Comité International

Election du Bureau

Cher (e) Collègue,

L'article VII/11 des statuts du comité fait normalement obligation de présenter les candidatures au Bureau au moins quatre mois avant l'Assemblée générale. Cette disposition n'a jamais été respectée mais je me suis efforcé cependant de m'en rapprocher en évitant de vous soumettre seulement des propositions au cours de l'Assemblée même comme cela s'est pratiquée au cours des précédents congrès.

Malheureusement, je n'ai pu demander au Bureau de délibérer sur cette question à Tokyo, faute de disposer de décisions de certains comités nationaux. Je n'ai donc pu procéder qu'à une consultation épistolaire qui n'a pas paru suffisante à certains de nos collègues. Il est donc possible qu'à la suite de la première réunion du Bureau à Berlin, je sois amené à vous présenter des propositions légèrement différentes de celles qui font l'objet de cette lettre.

Le Bureau, selon la tradition vous propose la reconduction de ses membres qui sont encore en activité, à savoir :

- Albert Châtelet
- Hermann Fillitz
- Beatriz de la Fuente
- Thomas Gaehtgens
 - Irving Lavin
 - Wessel Reinink
 - Shuji Takashina

En vertu de l'article VII/12, le Bureau a décidé, à Saint Jacques de Compostelle, de coopter Ernő MAROSI. Il nous avait, en effet, paru important d'avoir parmi nous un représentant des pays de l'Est que nous n'avions pas pu élire à Strasbourg. Chacun connaît les travaux importants de notre collègue et le bureau souhaite donc que son choix soit confirmé par l'assemblée.

Pour remplacer notre collègue Alfred A. Schmid qui a assuré la trésorerie pendant de très longues années, les statuts nous obligent à élire un membre résidant en Suisse. Le comité national suisse nous a proposé la candidature de Hans LUETHY, directeur de l'Institut suisse pour l'étude de l'Art. Cette candidature est supportée par une majorité des membres du bureau.

Le comité national britannique nous propose la candidature de John HOUSE, actuellement suppléant, à la fois comme membre titulaire et comme remplaçant de John WHITE au bureau. John HOUSE suivra les préparatifs du congrès de Londres 2000. Sa candidature a également recueilli l'approbation d'une majorité des membres du bureau.

Pour remplacer notre collègue Oreste FERRARI, les discussions se sont portées sur deux points. Le premier problème était de décider si l'Italie devait à nouveau être représentée au Bureau, ce qui semble être souhaité largement. Par contre, la proposition du nom d'Angiola Maria ROMANINI que j'avais avancé et qui semblait recueillir des avis favorables d'une majorité du Bureau se heurte à une difficulté : l'intéressée, sensible à notre intérêt, ne saurait accepter un mandat par suite des charges très lourdes qu'elle assume (Enciclopedia dell'arte medievale en particulier). Le comité national italien qui n'avait pas fait de proposition précise jusqu'à maintenant, vient de présenter la candidature d'Alessandro BETTAGNO, directeur de l'Institut d'Histoire de l'Art de la Fondazione Giugio Cini et président du comité national italien. Notre collègue, qui est actuellement membre du C.I.H.A. au titre des instituts de recherche, serait également proposé comme membre titulaire au titre de l'Italie. Je n'ai pu consulter les membres du Bureau sur cette nouvelle proposition, mais, en ce qui me concerne, elle me paraît très judicieuse et je la recommande donc personnellement.

Je vous demande donc de bien vouloir réfléchir sur ces candidatures éventuelles qui nous seront présentées ou modifiées à Berlin par le Bureau et de consulter éventuellement à leur sujet le comité national que vous représentez. Je vous rappelle que, selon la procédure des statuts, le vote aura lieu par délégation, chaque délégation disposant d'autant de voix que de membres titulaires (que ceux-ci soient présents ou non). Je vous rappelle également que les délégations qui ne pourraient être présentes à Berlin peuvent donner une procuration avec mandat impératif à une délégation d'un autre pays.

En m'excusant de n'être pas arrivé à respecter la lettre même des statuts et en vous remerciant de toute l'attention que vous porterez aux propositions que je fais au nom d'une majorité des membres du bureau, je vous prie d'accepter, Cher (e) Collègue, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Albert CHÂTELET
Président en charge

BF9C9E4MD3F3